



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 6 RAMADAN 1441 (30 AVRIL 2020)

*_*_*

Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

- **Projet de loi n° 30.20** édictant des mesures particulières aux contrats de voyage et de séjour touristiques et aux contrats de transport aérien de passagers.

**Approuvé sous réserve de tenir compte
des observations soulevées à son sujet après leur examen.**

- **Projet de décret n° 2.20.323** pris pour l'application des dispositions des articles 10-5, 36-1, 248 et 248-1 de la loi n° 17-99 portant code des assurances.

Approuvé.